

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

**2020 DAC 598** Subvention (4.000 euros) à l'Alliance Internationale des Femmes de France et Madagascar – AIFM dans le cadre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Alliance Internationale des Femmes de France et Madagascar – AIFM ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 8e arrondissement, à l'Alliance Internationale des Femmes de France et Madagascar - AIFM, 37, rue des Mathurins 75008 Paris, au titre de ses activités culturelles locales pour 2020. N° Simpa 193714, n° dossier 2020\_09843.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

Handwritten signature of Anne Hidalgo in blue ink.

**Anne HIDALGO**